


















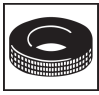



Où et comment ?				Logo	Type de déchets	Catégorie ?	Que faire ?	Attention !
Collecte	porte	à	porte		<b>Ordures ménagères (incinérables)</b> <b>le mercredi</b> sauf jours fériés	<b>Tous les déchets non recyclables, de taille inférieure à 60 cm, qui entrent dans un sac à ordures de 17, 35, 60 ou 110 litres.</b> Utilisez uniquement un sac à ordures.	Dépose des sacs le <b>mercredi matin</b> afin d'éviter les déprédations par les animaux.	Tous les autres types de déchets nommés dans le tableau suivant doivent être triés et amenés à la déchetterie (ou dans les commerces selon priorité).
<b>A la déchetterie</b>					<b>Papier (sans le carton)</b>	Journaux, imprimés, livres, papier d'emballage, illustrés, cahiers, papier de bureau, enveloppes avec ou sans fenêtres, prospectus, papiers recyclés, bottins téléphoniques, photocopies, bloc-notes, listes informatiques, etc.	A déposer dans la benne correspondante.	<b>A exclure :</b> Papier cadeau enduit et d'emballage de fleurs, étiquettes, papier filtre, pochettes photos, papier ménage, sachets de soupe, autocollants, sacs en papier résistant à l'eau (ex. cabas de supermarché).
					<b>Carton (sans le papier)</b>	Tous les types de cartons recyclables non composite (exemple sans plastique ni aluminium), carton ondulé, barquettes pour fruits et légumes.	A déposer dans la benne compactante.	<b>Types de cartons à exclure :</b> Emballages en EPS (polystyrène, sagex = collecte séparée), bourrage plastique d'emballage, cartons de lessive, sacs de ciment et de nourriture pour animaux, briques de lait ou de jus de fruits (à jeter avec les ordures incinérables).
					<b>Compostables (du ménage)</b>	Déchets végétaux tels que : Epluchures, restes de repas crus ou cuits, fleurs, litières d'animaux d'appartement, plantes.	Sur la place de compostage.	<b>A exclure :</b> Sacs et emballages en plastique, pots à plantes ou autres corps étrangers, le gazon, pas de déchets pierreux.
					<b>Encombrants</b>	Concerne les déchets incinérables et non recyclables de <b>taille supérieure à 60 cm.</b> <b>Exemple :</b> mobilier, matelas, skis, tapis, moquette etc.	Dans les bennes correspondantes. <b>Pour les personnes sans moyen de transport ou à mobilité réduite, uniquement, prendre contact avec le Municipal responsable de la déchetterie.</b>	<b>Non pris dans les encombrants :</b> Carton, papier, appareils électriques, pneus, peintures et solvants, déchets de démolition etc. ainsi que les déchets de l'industrie, des commerces et de la construction.
					<b>Compostables (du jardin)</b>	Gazon, feuilles et branches jusqu'à Ø 10 cm maximum.	Dépose des végétaux sur la place de compostage.	<b>A exclure :</b> Tous les déchets contenant du plastique, troncs, souches, pots à plantes, déchets pierreux et inertes.

Où et comment ?	Logo	Type de déchets	Catégorie ?	Que faire ?	Attention !
A la déchetterie		<b>Verre</b>	Bouteilles et bocaux vides.	A déposer dans la benne compartimentée par couleur.	<b>A exclure :</b> Bouchons en liège et les fermetures métalliques, céramique, porcelaine, verre à boire, à vitres, plats "pyrex". <b>A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Bois</b>	Tout meuble en bois non rembourré (armoires, tables, chaises en bois, caisses , etc.).	Dans la benne correspondante.	<b>A exclure :</b> Tout ce qui n'est pas en bois <b>Exemple :</b> miroirs, plastique, ferrements, sommiers en métal, etc.
		<b>Aluminium</b>	Aluminium du ménage ainsi que tout objet mentionné du logo officiel.	Dans le conteneur officiel.	<b>A exclure :</b> Les éléments composites (alu-plastique, alu-carton). <b>A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Ferraille et fer blanc</b>	Boîtes de conserve, visserie, vélos ou tout objet constitué prioritairement de fer.	Dans la benne correspondante.	Les jantes en acier sont acceptées sans les pneus. Bien vider ou racler les boîtes de conserve, inutile de les laver, (car l'eau consommée doit ensuite être traitée). <b>A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Huiles</b>	Végétale (de cuisine). Minérale (machines et moteurs).	Dans les bennes correspondantes.	<b>Ne doivent pas être déversées dans les éviers ou les WC.</b> <b>Ne pas les mélanger.</b>
		<b>Capsules Nespresso</b>	Uniquement les capsules sans leur emballage.	Dans le conteneur "Nespresso" prévu à cet effet.	<b>Ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Collecte d'habits</b>	Vêtements, textiles et chaussures.	Dans le conteneur officiel.	Les vêtements et les chaussures doivent être déposés propres et en bon état dans un sac plastique fermé.

Où et comment ?	Logo	Type de déchets	Catégorie ?	Que faire ?	Attention !
Commerces (en priorité) Exceptionnellement à la déchetterie		<b>Bouteilles de boissons en PET</b>	Uniquement les bouteilles de boissons sont recyclables. Elles doivent être séparées des autres bouteilles (huile, vinaigre, cosmétiques, douche et shampoing, produits d'entretien, etc.	A retourner (en priorité) dans les centres d'achat ou débits de boissons	<b>Une benne est à disposition à la déchetterie.</b>
		<b>Bouteilles de lait en PE</b>	En plastique PE de couleur blanche.	A retourner (en priorité) dans les points de vente.	<b>Doivent être séparées des bouteilles en PET. A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Déchets inertes</b> Centre de récupération	Céramique, briques, porcelaine, gravats.	Ces déchets doivent être acheminés <b>contre paiement dans une décharge contrôlée.</b>	De petites quantités (max. 150 litres) sont acceptées à la déchetterie.
		<b>Appareils électriques et électroniques (OREA)</b>	Appareils ménagers, outillages pour le bricolage et le jardinage, appareils bureautiques, informatiques et de télécommunication, électronique de loisirs ainsi que jeux ou jouets, etc.	<b>Obligation de reprise gratuite par les points de vente</b> , comprenant tout l'assortiment d'appareils électriques et électroniques vendus à ce jour. La taxe anticipée de recyclage (TAR) couvre les frais de récupération.	<b>Exceptionnellement à la déchetterie.</b>
		<b>Toner et cartouches d'encre</b>	Recharges pour photocopieurs, fax et imprimantes.	<b>A retourner dans les points de vente.</b>	La réutilisation des cartouches permet de réaliser une économie des ressources énergétiques. <b>Ne pas jeter avec les déchets incinérables</b>
		<b>Déchets ménagers spéciaux DMS</b>	Peintures et solvants, produits chimiques et médicaments périmés, néons et ampoules économiques, résidus de pesticides, de mercure, etc.	<b>A retourner en priorité dans les points de vente.</b> Exceptionnellement à la déchetterie.	<b>Les déchets ménagers spéciaux ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères, ni déversés dans les éviers ou les WC.</b>
		<b>Pneus</b>	Pneus de véhicules de tourisme, sans les jantes.	<b>Récupération par le fournisseur de nouveaux pneus.</b>	<b>Exceptionnellement à la déchetterie</b> contre une taxe (Fr. 10.-/pièce), non déjanté (Fr. 15.-/pièce). <b>Sont exclus :</b> les pneus de camions, véhicules utilitaires et machines agricoles.
		<b>Piles électriques et accumulateurs divers</b>	Tous les types (alcaline, nickel, etc), les accumulateurs pour téléphones portables, baladeurs, appareils photos, caméscopes, etc.	<b>A retourner dans les points de vente.</b> <b>A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>	<b>Très polluant</b> C'est pour quoi toutes les piles sont à récupérer (même celle dites "vertes"). Avant de recycler les appareils et jouets, veillez à leur enlever les piles et accumulateurs.